

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CHATEAUVILLAIN

Il sera procédé, du **lundi 23 janvier au mercredi 22 février 2012 inclus**, à une enquête publique en vue d'autoriser la SARL VM52120, filiale de la SAS Vert-Marine, représentée par M. Xavier VAILLANT, à exploiter un parc animalier présentant au public des animaux d'espèces non domestiques au sein du futur parc ANIMAL EXPLORA, sur le territoire de la commune de CHATEAUVILLAIN.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés du **lundi 23 janvier au mercredi 22 février 2012 inclus** à la mairie de CHATEAUVILLAIN. Le public pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de CHATEAUVILLAIN).

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comporte une étude d'impact.

M. Claude GRAMMONT, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de CHATEAUVILLAIN **les lundi 23 janvier 2012 de 9 h 00 à 12 h 00, samedi 4 février 2012 de 9 h 00 à 12 h 00, vendredi 10 février 2012 de 15 h 00 à 18 h 00, jeudi 16 février 2012 de 9 h 00 à 12 h 00 et mercredi 22 février 2012 de 15 h 00 à 18 h 00.**

Toute information complémentaire pourra être demandée auprès de Mr Xavier VAILLANT représentant la SARL VM52120 – 1, rue Lefort Gonssolin, 76130 MONT-SAINT-AIGNAN ou de la Préfecture de la Haute-Marne, (DRCLPP/Bureau de Pilotage des Politiques Publiques).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de CHATEAUVILLAIN et à la Préfecture de la Haute-Marne pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision prise par arrêté préfectoral, susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.